

TRIBUNES • Antilles

POUR UNE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER A BRUXELLES

Gilbert ROGER

- ▶ Sénateur socialiste et républicain de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer



« **L**a langue de Bruxelles » est parfois difficile à appréhender : aussi la délégation à l'Outre-mer s'est-elle rendue au mois de février en mission au Parlement européen, à la Commission européenne ainsi qu'à la Délégation française afin de réaliser une série d'auditions. La spécificité géographique des territoires ultramarins, liée notamment à leur éloignement géographique de l'hexagone et à leur proximité avec de grands pays tels que le Brésil, l'Australie ou le Canada, pose la question de la pertinence de la politique fiscale définie à Bruxelles, souvent extrêmement pénalisante pour des territoires situés à l'autre bout du monde. Par ailleurs, le Brexit renforce les incertitudes qui pèsent sur les décisions prises pour les Outre-mer sur la pêche, la canne à sucre, le rhum ou encore les minerais.

Les menaces économiques et commerciales risquent également de peser dans les négociations pour régler le futur accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, avec la proximité des anciens PTOM britanniques. Si le Brexit se traduit de facto par des baisses systématiques de tous les programmes de financements dérogatoires, alors les eurosceptiques auront remporté la victoire !

A l'occasion des auditions réalisées à la Commission européenne, notre délégation a été informée qu'à ce stade, les experts fosaient à 13 milliards d'euros la contribution nette manquante au budget de l'Union européenne, ce qui entraînerait une baisse généralisée des programmes de type FEDER, des facultés différenciées pour les produits venant de l'Union européenne dans les régions ultrapériphériques (RUP), et la fin des aides aux produits issus de la canne et du rhum, ou aux innovations technologiques pour la diversification. Enfin, l'octroi de mer - mesure fiscale spécifiquement française - vivrait peut-être ses dernières années, l'Union européenne étant réticente à faire perdurer un dispositif qu'elle considère comme un particularisme français. Le Gouvernement

« Avec le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France est désormais la plus grande zone économique exclusive en Europe »



La délégation sénatoriale à l'Outre-mer a souhaité aborder de front les décisions qui s'imposent à la fois aux exécutifs locaux et à l'État français. Avec le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France est désormais la plus grande zone économique exclusive en Europe. Il est donc nécessaire d'examiner avec l'Espagne et le Portugal la meilleure façon de valoriser les territoires éloignés, sans ignorer le Groenland cher aux pays nordiques.

français serait-il prêt à remplacer l'octroi de mer, si cela s'avérait nécessaire ? Notre rapport préconise une anticipation sur ce point.

Notre délégation, à l'occasion des réunions en vidéo-conférences réalisées au Sénat avec des représentants des exécutifs locaux, a compris la volonté exprimée par les Outre-mer de voir renforcées les compétences européennes dans les territoires ultramarins et la nécessité de créer des représentations permanentes à Bruxelles. Il pourrait également être envisagé une révision de la carte électorale pour les élections européennes, l'actuel découpage étant défavorable aux RUP, de fait peu représentées au Parlement européen.

Avec mes co-rapporteurs Dominique Théophile et Vivette Lopez, nous soumettrons début avril notre rapport aux sénateurs membres de la délégation à l'Outre-mer, en proposant des pistes de réflexion et en faisant des propositions qui, nous l'espérons, seront suivies. ●